Déontologie et dialogue social

Déontologie et responsabilité pénale des décideurs publics

2 jours (14h00) | 4,6/5 | FPUB-8976392 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 455 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Connaître les dispositions de la loi Déontologie, de la loi Sapin II, ainsi que l'ensemble des évolutions statutaires
- Assimiler l'ensemble des principes et obligations déontologiques
- Comprendre les rouages de l'engagement de la responsabilité personnelle des agents

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Être confronté à l'exercice des fonctions d'un agent public

Public concerné

Responsables RH, recrutement, administration du personnel

Directeurs juridiques, référents déontologues

Managers

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES

Distinguer les différentes obligations des agents publics

- L'obligation de probité, d'intégrité et de dignité
- L'obligation de neutralité et le principe de laïcité
- L'obligation de se consacrer exclusivement à l'exercice de ses fonctions
- L'obligation de désintéressement et la prévention des conflits d'intérêts
- Le devoir de réserve et la discrétion professionnelle

Exercice d'application : identification des obligations de différents agents au travers des exemples concrets de missions dans la fonction publique

CONNAÎTRE LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Appréhender le rôle du référent déontologue

- Connaître le domaine de compétences du référent déontologue
- Comprendre les obligations et missions du référent déontologue

Saisir le rôle de la commission de déontologie de la fonction publique

- Comprendre le champ de compétence de la commission
- Connaître les moyens de saisine de la commission
- Les effets juridiques des avis de la commission

Saisir le rôle du chef de service et du manager dans la mise en œuvre des principes déontologiques

Étude de cas : distinguer parmi différentes situations celles relevant de la déontologie, de l'éthique ou de la morale

Comprendre et maîtriser les risques de responsabilité pénale des agents

- Connaître le dispositif pénal
- Saisir les infractions spécifiques aux agents publics
- Identifier les cas où la responsabilité pénale de l'agent peut être engagée
- Le rôle du chef de service, du manager et la responsabilité pénale de l'agent
- Savoir comment se défendre

Étude de cas : analyse commentée des différentes jurisprudences portant sur des cas de faute intentionnelle et de faute non intentionnelle

Maîtriser les outils en matière de prévention des conflits d'intérêts

- Identifier les hypothèses de conflit d'intérêts
- Maîtriser les outils pouvant prévenir une situation de conflit d'intérêts
- Protéger les lanceurs d'alerte et les agents dénonçant un conflit d'intérêts

Étude de cas : analyse commentée d'un cas concret mettant en lumière l'articulation entre le devoir de réserve et le lanceur d'alerte

Cerner le mécanisme de cumul d'activités

- Comprendre dans quelles conditions le cumul d'activités est autorisé
- Connaître les règles, obligations et les limites en matière de cumul d'activités
- Saisir le rôle de la commission de déontologie en matière de cumul d'activités
- L'activité à temps partiel et le cumul d'activité

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.